



La création d'une micro-entreprise

Les aides pour mieux démarrer



UPSME

LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

© UPSME avril 2024

Les aides accordées aux micro-entrepreneurs pour mieux démarrer



Tous les micro-entrepreneurs

ACRE – NACRE – Prêt d’honneur – Micro-crédits – Aides régionales



Les demandeurs d’emplois

Maintien ARE – ARCE – Maintien RSA ou prime activité



Entreprises innovantes

JEI – CIR - JEU



Les autres aides

Bourses – Concours – AGEFIPH - GEF

UPSME

LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

Tableau récapitulatif des aides accordées à un micro-entrepreneur



Types d'aides	Aides aux micro-entrepreneurs
Aides sociales	<ul style="list-style-type: none">• ACRE
Aides fiscales	<ul style="list-style-type: none">• Exonération totale ou partielle d'IR et/ou de CFE et/ou d'autres taxes
Aides France Travail	<ul style="list-style-type: none">• ARE• ARCE
Aides financières	<ul style="list-style-type: none">• Prime d'activité• NACRE• Prêts sur l'honneur• Micro-crédits
Aides aux femmes	<ul style="list-style-type: none">• Garantie Égalité• Subventions• Concours
Aides aux travailleurs handicapés	<ul style="list-style-type: none">• Subvention AGEFIPH pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap.

Les aides pour mieux démarrer

L'aide de l'URSSAF



Cette aide se matérialise sous la forme d'une réduction des cotisations sociales pendant une durée maximale de 12 mois. Il s'agit de l'ACRE qui est mise en place pour une durée **maximale** de 12 mois.

La demande se fait à l'URSSAF au moment de la création de la micro-entreprise.

Elle est accordée à tous les micro-entrepreneurs qui se trouvent dans l'une de ces situations :

- les demandeurs d'emploi en cours d'indemnisation ;
- les demandeurs non indemnisés, mais inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois au cours des 18 derniers mois ;
- les bénéficiaires du RSA ou de l'ASS ;
- les personnes ayant conclu un contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) ;
- les auto-entrepreneurs qui créent ou reprennent une entreprise dans un quartier prioritaire de la ville (QPV)
- les personnes âgées de 18 à 26 ans
- les personnes de moins de 30 ans si reconnues comme travailleurs handicapés.
- être une personne salariée ou une personne licenciée d'une entreprise soumise à l'une des procédures de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires qui reprend tout ou partie d'une entreprise.

Les taux de cotisation de l'ACRE vont dépendre de la nature de l'activité exercée :

- Ventes de marchandises – BIC Ventes : 6,20%
- Prestations de services commerciales ou artisanales – BIC Prestations : 10,60%
- Activité libérale – BNC : 10,60%

Voir la fiche
complète de l'ACRE

Les aides pour mieux démarrer

L'aide de France Travail



L'ARCE

Pour percevoir immédiatement ses allocations chômage

Cette aide est accordée à tous les micro-entrepreneurs bénéficiaires de l'**ACRE** et être en cours d'indemnisation par France Travail en percevant l'ARE.

L'ARCE est une aide qui prend la forme d'un versement immédiat de **60%** du montant des droits à l'ARE restant à percevoir au moment de la création de la micro-entreprise.

Cette aide n'est pas **cumulable** avec l'ARE.

Cette aide est versée en **deux fois** : 50% à la création de l'entreprise et 50% 6 mois plus tard sur justification de la poursuite de l'activité.

L'ARE

Pour maintenir ses allocations chômage

Les micro-entrepreneurs peuvent continuer à percevoir leurs allocations chômage tout en exerçant leur activité indépendante.

Le montant de l'ARE pour un micro-entrepreneur ne peut pas dépassé le salaire moyen perçu avant l'inscription au chômage.

Le montant de l'ARE s'ajustera en fonction des revenus dégagés par la micro-entreprise.

Le montant de l'ARE qui n'est pas versé se transformera en jours supplémentaires d'indemnisation.

Voir la fiche
complète de l'ARCE

UPSME

LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

© UPSME avril 2024

Les aides pour mieux démarrer

L'aide de la CAF



LE RSA

Une aide bienvenue au démarrage de l'activité

Cette aide de la CAF est attribuée aux micro-entrepreneurs qui ne disposent d'aucun revenu ou dont les revenus sont très faibles. Elle est donc la bienvenue pour celles et ceux qui sont en difficulté, et notamment lorsque la nouvelle activité tarde à démarrer.

Le RSA est attribué pour une période de 3 mois et est renouvelé après que le micro-entrepreneur se soit actualisé en déclarant notamment ces revenus ainsi que tout changement de situation.

Cette actualisation se fait en ligne sur le site de la CAF.

Tout savoir sur le
RSA

La Prime d'Activité

Une augmentation du revenu mensuel

Cette aide de la CAF vient remplacer le RSA dès lors que le micro-entrepreneur commence à dégager des revenus plus importants de son activité indépendante.

La prime d'activité vient ainsi augmenter les revenus du micro-entrepreneur jusqu'à un certain plafond.

La prime d'activité, comme le RSA, est attribuée pour une période de 3 mois. Elle fait l'objet d'une actualisation périodique afin que le micro-entrepreneur puisse déclarer les revenus perçus ainsi que tout changement dans sa situation personnelle.

Cette actualisation se fait sur le site de la CAF.

Tout savoir sur la
Prime d'Activité

UPSME

LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

Les aides pour mieux démarrer

Les aides fiscales



L'exonération totale de CFE

Moins d'impôt c'est bien pour le développement

Le micro-entrepreneur n'a pas de contribution foncière des entreprises (CFE) à payer pour l'année de création de son activité.

Il s'agit d'une exonération de droit (prévue dans le CGI) qui ne nécessite aucune démarche auprès de l'administration fiscale.

Le micro-entrepreneur bénéficie également d'une exonération permanente tant que son chiffre d'affaires ne dépasse pas 5 000 € pour l'année de référence.

Le micro-entrepreneur doit s'assurer qu'elle est bien appliquée et la demander le cas échéant.

Le statut de JEI ou de JEU

L'innovation est récompensée

Cette aide aux micro-entrepreneurs permet de bénéficier de nombreux avantages :

- Exonération totale d'IR pour la 1^{ère} année d'activité et exonération de 50% pour la 2^{ème} année.
- Exonération totale de CFE durant 7 années
- Crédit d'impôt recherche (CIR) accordé.

Tout savoir sur la
CFE

UPSME

LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

© UPSME avril 2024

Les aides pour mieux démarrer

Les aides financières



L'ADIE

Une association qui aime les micro-entrepreneurs

L'ADIE est une association reconnue d'utilité publique qui intervient principalement auprès de tous les micro-entrepreneurs, quelle que soit leur secteur d'activité.

Le financement peut aller jusqu'à 12 000 € avec une durée possible de 6 à 48 mois. Le taux d'intérêt est de 9,87% (Taux fixe en 2024).

Le prêt s'obtient en moins de 15 jours (sous réserve de présenter un dossier complet).

On prend rendez-vous auprès de l'une des 180 agences de l'ADIE réparties sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer).

[Aller sur le site de l'ADIE](#)

Les prêts d'honneur

Le réseau Initiative France

Il s'agit de prêts à taux zéro accordés par le réseau Initiative France. Ils s'élèvent en moyenne à 10 000 € et sont remboursables sur 3 à 5 ans.

Accordé au micro-entrepreneur, le prêt vient renforcer les fonds propres et ainsi crédibiliser le projet auprès des banques traditionnelles.

Les prêts d'honneur deviennent ainsi un puissant levier pour obtenir des financements complémentaires. Pour 1€ de prêt d'honneur, les entrepreneurs obtiennent 12€ de prêts Bpifrance et bancaires.

[Aller sur le site de Initiative France](#)

Les aides pour mieux démarrer

Les aides aux micro-entrepreneuses



Les aides pour les micro-entrepreneuses

Pour encourager l'entrepreneuriat féminin

Pour encourager l'entrepreneuriat féminin, de nombreux dispositifs et de nombreuses aides existent pour obtenir une aide financière ou un accompagnement.

C'est par exemple le cas de la garantie Égalité qui permet aux femmes demandeuses d'emplois d'obtenir des financements bancaires plus facilement pour la création ou la reprise d'une entreprise (micro).

D'autres aides et d'autres dispositifs existent et sont regroupés sur une page du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Tous les dispositifs
féminins

Les aides aux travailleurs handicapés



L'AGEFIPH

Pour aider les travailleurs handicapés

Les travailleurs en situation de handicap qui souhaitent devenir micro-entrepreneurs peuvent bénéficier d'une aide financière de l'AGEFIPH.

Trois conditions doivent être respectées :

- Être reconnu comme travailleur handicapé,
- Être inscrit à France travail (Pôle emploi).
- Avoir le contrôle de l'entreprise ce qui est effectivement le cas d'un entrepreneur individuel et notamment sous le régime de la micro-entreprise.

Aller sur le site de
l'AGEFIPH



UPSME

LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS